

Convocation du Conseil Municipal

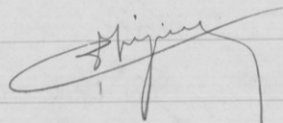
Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront
à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 3 Décembre
pour la session ordinaire de Novembre

Objet de la Séance

- 1 Assistance aux vieillards
- 2 " aux familles nombreuses
- 3 " aux femmes en couches
- 4 " médicale gratuite. Liste des indigents
- 5 Répartiteurs pour 1917 - Liste de présentation
- 6 Classificateurs pour 1917 - " -
- 7 Vente d'arbres sur différents points de la Commune -
- 8 Examen de la demande de la Compagnie du Gaz. -
- 9 Affaires diverses. - Produit de la souscription faite dans la commune
pour les prisonniers de Guerre

A Rezé, le 26 Novembre 1916

Le Maire



Session ordinaire de Novembre

Séance du 3 Décembre 1916

L'an mil neuf cent seize, le 3 Décembre à 8 heures du
matin, le conseil municipal de la commune de Rezé, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ~~l'assemblée~~ sous la présidence de

M. Vigier Maire pour la session ordinaire de Novembre

Présents: M. M. Vigier, Sauvetho, Garçon, Fouquet, Rambaud,
Herve, Parry, Saupin, Téletque, Artaud, Génitron, Dupont,
Curbel, Lefevre & Guiberteau

Absents: M. M. Vignand, Aubin, Ollivé, Piquet &
Rousseau excusés.

Conformément à l'art 53 de la loi du 5 avril 1884, il a
été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil, M. Garçon ayant obtenu la majorité

des ~~travaux~~ a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il a acceptés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu &
adopté sans observations.

Assistance aux
Vieillards

Nouvelles demandes.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes
les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes & des
incurables, tendant à bénéficier de la loi du 14 Juillet 1905
lesquelles ont déjà été soumises à l'examen du Bureau
de Bienfaisance.

Le conseil après en avoir délibéré arrêté comme suit
la présente liste et fixe la date du 1^{er} Décembre cou-
rant comme point de départ du paiement des allo-
cations mensuelles.

1^o Meunier Marie Veuve Guirion, aux chapelles,
admise pour 10 francs durée de la Guerre

2^o Boutin Veuve Girard, à la Galotière, admise
à 10 francs le gendre ^{12 ans} pouvant donner 5 francs, durée de
la Guerre.

3^o Ordronneau V^e Dohain, au Bourg, admise
à 7 francs, les enfants donnant le complément

4^o Boutin Jules, à Maupertuis, non
admis, la pension que lui font ses enfants étant au
moins égale au taux de l'allocation

5^o Artard Jean Victor, aux Mahautières
admis à 10 francs

6^o Brazeul ^{fr} Nicolas, à la Batte Haute
admise à 10 francs, logée avec son mari

7^o Allory V^e Olive, à Rayon, admise à
5 francs, ayant quelques ressources.

8^o Moreau Marie Renée, rue de la Seve, admise à
15 francs.

Demands d'augmentation et d'hospitalisation.

1^o Delisle V^e Barbey, rue de Seve, assistée pour 10⁺
augmentée de 5 francs.

2^o Aubin Zéphirine à Cretemoult, assistée pour
10 francs, augmentée de 5 francs.

3^o Orioux Julien, à la Galotière, assisté pour
10 francs, à hospitaliser

francs à 124916

Assistance aux familles nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes ayant des ressources insuffisantes & qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses.

Savoir :

Mme Valtin, née Garreau, Marie, rue Nationale 21, non admise, gain suffisant pour 5 personnes.

Mme Journeau, née Migault, à la Blordière, demande ajourné & renseignements sur salaire à demander à la manufacture des Tabacs.

Assistance aux femmes en couches.

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la liste des personnes qui conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913 ont sollicité l'assistance aux femmes en couches & dont la demande a été accueillie favorablement.

1^o Bureau Marolle, à Northouse,

2^o de la Tribouillet, rue de Serre

3^o Fouché Jeanne, à la Blordière

4^o Blouin F^s, au Port au Blé

5^o Averty Marie, à Bretemoult

Après en avoir délibéré l'Assemblée ratifie la décision de l'administration municipale.

Assistance médicale gratuite

Liste des Indigents

Monsieur le Maire dépose sur le bureau, la liste des indigents, qui, en cas de maladie, sont susceptibles de recevoir l'assistance, conformément à l'article 12 de la loi du 15 juillet 1893.

Le Conseil après en avoir délibéré arrête au nombre de 170 la liste des personnes admises au bénéfice de la loi précitée.

Répartiteurs pour 1917

Liste de présentation

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 1 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux ont à dresser dans leur session ordinaire de Novembre, une liste double, sur laquelle seront choisis, les répartiteurs qui devront fonctionner pendant l'année 1917 divisée en 2 parties chacune de :

1^o 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune, & y résidant.

2^o 4 noms pris parmi les propriétaires de la même catégorie et domiciliés hors la commune.

Monsieur le Maire

Le Conseil de Sige
1^{re} partie

Répartiteurs titulaires

de la commune	1 ^o Beaubien Adrien	cultivateur	Bourcy
	2 ^o Solgram Francis	capitaine	Haute-Île
	3 ^o Joubert Alfred	épiciers	ru Félis Faure
	4 ^o Pineau Jui Pineau	cultivateur	Chapelles
	5 ^o Rayvideau Auguste	- it -	Jacquière
	6 ^o Saureste Ernest	propriétaire	Rayon

hors la commune	1 ^o Déjoe Joseph	propriétaire	Nantes
	2 ^o Boumet Jhs	- it -	- it -
	3 ^o Bahaud Adolphe	it	Vertou
	4 ^o Pineau Francis	cultiv.	G ^d Noé

Répartiteurs suppléants

de la commune	1 ^o Letap Jean	cultiv.	Bourcy
	2 ^o Déjoe Frédéric	prop.	Notre-Dame
	3 ^o Ordronneau Lucien	capitaine	Haute-Île
	4 ^o Gaudin Jh	boulangers	St Paul
	5 ^o Garreau Hippolyte	cultiv.	Chapelles
	6 ^o Aubin Auguste	- it -	St Lande

hors la commune	1 ^o Collet Jh	notaire	ru Jean Jacques
	2 ^o Aubin Jean	contre maître	Charteroux
	3 ^o Grégoire Alexandre	cafetier	ru Lafayette
	4 ^o Guillouard Jh	quincaillier	ru St-Jacques

Propriétés non bâties

Réclamations en 1917

Commission de Classement

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'aux termes de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 2 Août 1915, les Conseils municipaux doivent dresser au cours de leur session ordinaire de Novembre, une liste de classificateurs chargés de donner leur avis sur les réclamations des contribuables admis à contester la nature de culture et le classement assignés à leurs propriétés en 1917.

Cette liste doit être composée de 2 parties.

1^o 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune et y résidant.

transmis le 5 oct 1916

2^o. Noms pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie et résidant hors commune

Le Conseil de S^gne:

Propriétaires fonciers de la Commune

- | | | |
|----------------------------------|--------------|-------------|
| 1 ^o Lefevre Francis, | cultivateur | Chapelles |
| 2 ^o Focin Arsène, | propriétaire | St Rautreau |
| 3 ^o Beaubien Adrien, | cultivateur | V Bourg |
| 4 ^o Arnaud Joseph, | - et - | V Bourg |
| 5 ^o Agasse Boutolleau | - et - | V Bourg |
| 6 ^o Saupin Francis | - et - | Châtelier |

Propriétaires fonciers n'habitant pas la Commune

- | | | |
|---|-------------|--|
| 1 ^o Bohuand Adolphe | cultivateur | Tertan |
| 2 ^o Ordroumeau Poncepomp Léop. | - et - | aux Landes - Bouguennais |
| 3 ^o Ordroumeau Jacques Marie | - et - | au Champisme - et - |
| 4 ^o Pineau Félix | - et - | à la G ^{te} N ^o - et - |

Aliénation d'une
parcelle de terrain comm^{un}

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une demande de M. Déjeu Joseph, propriétaire à Nantes, tendant à obtenir l'acquisition d'une parcelle de terrain communal situé en bordure d'une prairie qu'il possède le long du ruisseau qui sépare près le cimetière de R^oze.

Il communique ensuite à l'Assemblée, le procès-verbal d'expertise et le plan dressés par M^{rs} Bloyard voyer communal

Le Conseil municipal,

Considérant que la parcelle dont l'acquisition est sollicitée, est complètement inutile à la Commune, et improductive de revenus

Tout en aliénation à rayon de 0.60 leuz, soit pour la parcelle qui mesure 99^m 73 = 59.83.

Compagnie Européenne
du gaz

— Réclamation —

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre en date du 27 juillet 1916, par laquelle Monsieur le D^r de la Compagnie Européenne du Gaz, demande qu'en raison de la hausse des charbons & de la difficulté de s'en procurer, le prix du mètre cube de gaz soit augmenté.

Il expose ensuite sur le bureau le nouveau traité passé avec cette société à la date du 12 septembre 1908, et donne connaissance de l'art 1^{er} qui dispose que la concession faite à la compagnie du gaz est prorogée de 20

années, et qu'elle ne prendra fin que le 31 Décembre 1946
Le Conseil.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire sur le fonctionnement des Sociétés d'éclairage dans de nombreuses villes de France, & après quelques échanges de vue entre les membres de l'Assemblée.

Déclare qu'en face d'une Compagnie très riche qui a certainement fait dans le passé d'énormes bénéfices, il convient de résister au moins momentanément. Le droit à indemnité doit être apprécié d'après l'ensemble de la concession en tenant compte des bénéfices passés, le concessionnaire ne pouvant avoir droit à indemnité lorsqu'il a fait des bénéfices suffisants pour faire face au surcroît des dépenses, tenant compte aussi des bénéfices que le concessionnaire fera pendant les périodes de temps difficiles à venir.

En effet par suite d'un nouveau traité, la concession ayant été prorogée jusqu'en 1946, une période de 30 années qui restent à courir est avantageuse pour la Compagnie du gaz.

Affaires diverses.

Souscription pour les prisonniers de la Commune, et les orphelins de la Guerre.

Monsieur le Maire fait connaître au conseil que le montant des souscriptions faites dans la commune pour les prisonniers & les orphelins de la guerre s'est élevé à la somme de 1857.45 sur laquelle il a été versé 1406⁴

Le Conseil est d'avis de conserver le reliquat pour des besoins urgents, notamment pour secourir les familles de militaires nécessiteux.

Réquisitions militaires. Nomination d'une commission.

Après avoir donné lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet relative aux réquisitions militaires, Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien désigner parmi les membres de l'Assemblée, qui, par leurs connaissances professionnelles sont aptes à prêter leur concours pour la répartition des prestations entre les habitants et les contribuables de la commune.

Sont nommés: M. M. Lefevre, Saupin, Sauvette & Garçon.

Entretien des Bâtimens communaux. Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que le traité passé avec les entrepreneurs pour l'entretien des bâtimens communaux doit expirer le 31 Décembre courant, mais qu'en raison de la situation actuelle, il n'y a pas lieu de le renouveler pour l'instant du moins;

que les travaux seront réduits au strict minimum & confiés aux entrepreneurs de la commune.

Le conseil partage entièrement l'avis de Monsieur le Maire.

Ouverture de Crédits

Sur la proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide d'accorder, en raison de la cherté des vivres, une indemnité supplémentaire au personnel de la Mairie, à partir du 1^{er} Dec 1916.

Savoir:

M. M. Marchais	15 ^t par mois
Roussseau	15 ^t „ „
Colou	15 ^t „ „
Saupey	15 ^t „ „
Broyard	15 ^t „ „

Pour 1916, le Conseil décide de prélever cette indemnité soit 60^t sur les fonds disponibles de la Commune, & prie Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération.

Vente d'arbres.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il existe, soit sur les ruelles communaux, soit sur le sol de certains chemins vicinaux ou ruraux, de nombreux arbres de diverses essences, et dont la Commune ne tire aucun profit.

Qu'il y aurait lieu dès lors de procéder à leur vente par voie d'adjudication.

Il dépose ensuite sur le bureau un état dressé par M. Broyard, désignant les lots & le prix d'estimation pour chacun d'eux & donne ensuite lecture du cahier des charges comportant les clauses & conditions de l'adjudication.

Le Conseil municipal,

Considérant que les arbres dont il s'agit sont inutiles à la Commune & improductifs de revenus.

Considérant que de nouvelles ressources sont indispensables pour équilibrer le budget.

71
Crédit 26 Dec 1916

Crédit 27 Dec
Référer après enquête
le 9 Janvier 1917

Vote, par ces motifs la vente des arbres portés sur
l'état dressé par le conseil communal & suivant les
conditions du cahier des charges.

Après de remplir les formalités pour arriver à la
vente des arbres formant le 15^e Lot (allée de la Gabarrière), le
Conseil est d'avis que les conventions qui ont été établies entre
la commune & la famille Bodin doivent d'abord
être examinées.

De même, pour les arbres situés à la Basse-He,
& sur le chemin de l'He-masse, le Conseil est d'avis
d'examiner les contrats des propriétaires qui revendiquent
la propriété, & de se rendre sur place s'il y a
lieu.

— Désignation des lots —
1^{er} Lot —

Chemin rural N° 9 de la Sansonnière. 3 chênes d'une valeur de	10.
2 ^e Lot —	
Chemin rural N° 15 de la Galarnière 2 frênes d'une valeur de	15
3 ^e Lot —	
Chemin rural N° 6 de la Carrière à la Morinière 1 frêne d'une valeur de	4.
4 ^e Lot —	
Chemin rural N° 1 de l'étang-Bernard 6 frênes d'une valeur de	20.
5 ^e Lot —	
Chemin de Gode Cour N° 103 des Moulins à Noufflon	
1 ^o Vague Cal du Chatelier — 1 ormeau d'une valeur de	5.
2 ^o Prés de l'Auprès. — 1 chêne d'une valeur de	2.
3 ^o à la l ^{re} des Forinières (dans le talus du chemin) 3 ormeaux & 2 chênes	25.
6 ^e Lot —	
Chemin de la Coran — (rural non reconnu) 3 frênes d'une valeur de	6.
Chemin du Marais en arrière de la Verrière. 2 frênes d'une valeur de	2.
7 ^e Lot —	
Chemin rural N° 5 de l'Auprès au Genétais.	
1 ^o Dans l'affilié à gauche & 3 frênes.	
2 ^o 2 frênes, & 1 chêne, d'une valeur de	12.

2: 3 chênes & 1 charme, d'une valeur de	10..
8 ^e Lot	
Dans l'affilié à droite - (Excédents)	
1 ^o 2 chênes & 7 frênes d'une valeur de	20..
2 ^o 7 frênes & 4 chênes	35..
9 ^e Lot	
Dans la Noë - (près l'abreuvoir)	
2 frênes & 2 ormeaux d'une valeur de	5..
4: Dans les Petites Landes (aux chopelles)	
3 frênes d'une valeur de	14..
10 ^e Lot	
Commun du Vivier	
5 frênes & 1 peuplier d'une valeur de	10..
11 ^e Lot	
Chemin rural non reconnu des Fauconderies -	
3 chênes d'une valeur de	8..
12 ^e Lot	
Chemin rural non reconnu de la Brosse	
Commun devant l'entrée du château 3 ormeaux à haute tige	100..
Près l'étang de la Brosse (Excédent) 2 ormeaux & 1 frêne	6..
13 ^e Lot	
Commun du chêne Creux	
1 ^o Blais Guilbaud 1 ormeau d'une valeur	8..
2 ^o En bordure du chemin n° 20	
1 ^o 2 marronniers à haute tige d'une valeur de	10..
2 ^o 3 frênes & 2 saules d'une valeur de	20..
14 ^e Lot	
Chemin de Gde Cm n° 58 - Le Foujan de mer près la Blanche,	
12 peupliers d'une valeur de	200..
15 ^e Lot	
Chemin rural non reconnu de la Coran	
sur les accotements 86 frênes & ormeaux d'une valeur de	250..
16 ^e Lot	
à la Basse-He	
Place des filets 1 frêne d'une valeur de	3..
au droit de la rue de la cab - 2 peupliers d'une valeur de	15..
rue des filets	
au sud de la propriété Lavenant 3 frênes, 1 ormeau, 1 peuplier	40..
au sud des propriétés: Veu Joim, Lefèvre, Ollaire, Oubaud JH & Gerand 12 -	

6 peupliers, 3 frênes & 6 saules, d'une valeur de
me Raffin.

38.

4 peupliers & 1 frêne d'une valeur de
chemin de l'île Noire.

36.

9 frênes d'une valeur de

53.

Fait & délibéré les jour mois & an susdits
J. Caron ~~Stambaud~~ Ch. Patry A. Velasquez
J. Saupin ~~Stambaud~~ F. Lefevre
L. Chevrotte ~~Stambaud~~ J. Guiberteau
Stambaud

Conseil Municipal. Convocation

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront
à la Mairie à 8 heures 1/2 du matin, le dimanche 11 Mars
pour la Session ordinaire de Février.

Objet de la séance.

- 1^o Assistance aux Vieillards,
- 2^o Assistance aux familles nombreuses,
- 3^o Assistance aux femmes en couches,
- 4^o Care des prestations. - Demande de dégrèvement,
- 5^o Demande de suris d'incorporation,
- 6^o Ouverture de crédits,
- 7^o Affaires diverses.

Fait à Rezé, le 11 Mars 1917
Le Maire

Stambaud